

” peut le quitter moyennant ce rembourse-
” ment. En outre, si un Negre peut amaſſer
” de quoi ſe racheter, il eſt ſur le champ
” libre, en payant ſa rançon à ſon maître.
” Cette loi, pleine d’humanité, devoit ſer-
” vir d’exemple à toute l’Europe, & prouve
” que le gouvernement Eſpagnol n’eſt pas
” auſſi dur à l’égard de ſes ſerfs, que bien
” des écrivains ont voulu le dire. On verra,
” ſi l’on veut, dans Herrera & d’autres hiſ-
” toriens Eſpagnols, pluſieurs ordonnances
” des Rois d’Eſpagne, en vertu deſquelles
” il eſt défendu à aucun particulier Euro-
” péen d’exiger le moindre ſervice d’un
” Indien, ni aucune choſe quelconque, ſans
” lui payer ou ſon ſervice, ou ce qu’on
” reçoit de lui. Mais ces ſouverains, ſi
” éloignés de leurs poſſeſſions Américai-
” nes, ne peuvent que ſ’en rapporter à leurs
” officiers; ſ’ils ſont trompés, pourquoi en
” accuſer le gouvernement qui a eu d’au-
” tres intentions, qui a rendu des ordon-
” nances toutes contraires à la conduite que
” l’on tient en violant toutes ſes loix? Nous
” faiſons ici ces réflexions, pour montrer
” que les vexations qu’on exerce contre les
” Indiens, & que notre auteur n’a même pas
” diſſimulées, ne ſont pas dans l’eſprit du
” gouvernement, & que ſ’il a quelquefois
” pris des voies contraires à ſes intentions
” antérieures, il a encore moins été dur à
” l’égard des Indiens, que le reſte de l’Eu-
” rope ne l’eſt à l’égard des Negres. On
” reproche à un Eſpagnol de forcer un In-
” dien au travail des mines, & l’on ap-
” prouve un François qui fait écorcher un
” Negre à un poteau par cent cinquante